

Royaume-Uni

Taux normal de TVA

Le taux de TVA standard au Royaume-Uni en 2023 est de 20%.

TVA à taux réduit

5% et 0%.

Seuil

Depuis que le Royaume-Uni a quitté l'UE, le seuil des ventes à distance ne s'applique plus aux ventes à distance vers le Royaume-Uni. L'exonération qui existe pour les marchandises entre l'Irlande du Nord et l'UE n'inclut pas les ventes de services. Cela signifie que pour les entreprises non britanniques, l'obligation d'enregistrement à la TVA commence dès la première vente B2C.

Pièces à conviction

Voici des exemples de types de pièces justificatives que les autorités fiscales acceptent :

L'adresse de facturation de l'acheteur.

L'adresse IP de l'appareil utilisé par le consommateur.

Coordonnées bancaires de l'acheteur.

Le code pays de la carte SIM utilisée par l'acheteur.

Emplacement de la ligne fixe du consommateur par laquelle le service est fourni.

Autres informations commercialement pertinentes – par exemple, les informations de codage du produit qui relient électroniquement la vente à une juridiction particulière.

Nous vous conseillons fortement de conserver une preuve de l'emplacement du vendeur, qui peut confirmer l'exactitude de la TVA calculée.

Définition des services numériques (liste des services électroniques)

Services de radiodiffusion et de télédiffusion, qui comprennent:

Mise à disposition de contenus audio et audiovisuels pour une écoute ou un visionnage simultané par le grand public en fonction de la programmation des programmes par le responsable éditorial.

Streaming en direct via Internet s'il est diffusé en même temps que la transmission par radio ou télévision.

Les services de télécommunications désignent la transmission de signaux de toute nature par fil, optique, électromagnétique ou autre système et comprennent:

Services de téléphonie fixe et mobile pour la transmission et la commutation de la voix, des données et de la vidéo, y compris services téléphoniques avec une composante d'imagerie, autrement appelés services de visiophonie.

Les services téléphoniques sont fournis via Internet, y compris la voix sur protocole Internet (VoIP).

Messagerie vocale, appel en attente, renvoi d'appel, identification de l'appelant, conférence à trois et autres services de gestion des appels.

services de radiomessagerie.

Accès à Internet.

Services fournis par voie électronique – ces règles s'appliquent uniquement aux services électroniques que vous fournissez par voie électronique et incluent des éléments tels que:

Fourniture d'images ou de texte, tels que des photos, des économiseurs d'écran, des livres électroniques et d'autres documents numérisés, par exemple des fichiers PDF.

Fourniture de musique, films et jeux, y compris jeux de hasard et d'argent, et programmes à la demande.

Magazines en ligne.

Services de fourniture ou d'hébergement de sites Web.

Maintenance à distance des programmes et des équipements.

Fourniture de logiciels et mises à jour de logiciels.

Espace publicitaire sur un site internet.

Les règles de taxation des services numériques ne s'appliquent pas aux services fournis uniquement par téléphone, tels que les services d'assistance des centres d'appels.

Procédure d'inscription

Si vos fournitures sont soumises à la TVA britannique, vous devrez vous [inscrire à la TVA](#) britannique si vous êtes basé en dehors du Royaume-Uni.

Pour vous inscrire, vous devez créer un compte personnel sur le site de l'administration fiscale et envoyer une demande en ligne. Habituellement, la demande est examinée dans les 30 jours. Après cela, l'équipe fiscale peut vous envoyer une demande supplémentaire de documents ou d'informations.

Date de dépôt des déclarations de TVA

La période normale d'imposition de la TVA est d'un trimestre. Vous pouvez consulter votre déclaration de TVA et les délais de paiement dans votre compte TVA en ligne.

Il est nécessaire de soumettre les déclarations au plus tard 7 jours au cours du deuxième mois suivant la période de déclaration.

Tenir des registres

Vous devez conserver les registres de TVA pendant au moins 6 ans.

Vous pouvez conserver les registres de TVA sur papier, par voie électronique ou dans le cadre d'un logiciel (tel qu'un logiciel de comptabilité). Les enregistrements doivent être exacts, complets et lisibles.

Les dossiers que vous devez conserver comprennent:

- Copies de toutes les factures que vous émettez.
- Toutes les factures que vous recevez (originaux ou copies électroniques).
- Accords d'auto-facturation – c'est là que le client prépare la facture.
- Nom, adresse et numéro de TVA de tout fournisseur auto-facturant.
- Avoirs débiteurs.
- Importer et exporter des enregistrements.

Enregistrements d'articles sur lesquels vous ne pouvez pas récupérer la TVA – par exemple, les divertissements d'entreprise.

Registres de tous les biens que vous donnez ou que vous retirez du stock pour votre usage privé.

Enregistrement de tous les articles détaxés, réduits ou exonérés de TVA que vous achetez ou vendez.

Un compte TVA.

Vous devez également conserver les documents commerciaux généraux tels que les relevés bancaires, les livres de caisse, les talons de chèque, les bordereaux de versement et les rouleaux de caisse.

Si vous utilisez le système de comptabilité de trésorerie, vous devez utiliser ces enregistrements pour les comparer à vos enregistrements de paiement et reçus.

Si vous vous êtes inscrit à Making Tax Digital for VAT, vous devez conserver un enregistrement numérique de tout ce qui est nécessaire pour votre déclaration de TVA (le nom de votre entreprise, votre adresse et votre numéro d'immatriculation à la TVA, tout système comptable de TVA que vous utilisez, l'heure de fourniture" et "valeur de fourniture" (valeur hors TVA) pour tout ce que vous achetez et vendez, la TVA sur tout ce que vous achetez et vendez. Vous devez ajouter toutes vos transactions à vos enregistrements numériques, mais vous n'avez pas besoin de numériser les enregistrements papier comme des factures ou des reçus).

Pénalités

Pénalités pour dépôt tardif de la déclaration de 2 à 15%. Le montant de l'amende dépend du nombre de mois de retard et du chiffre d'affaires annuel.



